



BONNES PRATIQUES À ADOPTER

Les activités nautiques en elles-mêmes ne sont pas source d'un grand dérangement, si elles restent dans les zones autorisées et respectent les zones sensibles pour les oiseaux. Cependant, les bateaux motorisés qui encadrent les pratiquants peuvent avoir des impacts sur le milieu aquatique.

- Je respecte les zones de pratiques définies par le(s) club(s) et je débarque aux endroits prévus à cet usage,
- J'évite de passer trop près et trop vite des rives et des zones sensibles avec les bateaux à moteurs,
- J'évite les périodes de repos ou de halte migratoire des oiseaux dans les plans d'eau (octobre à mars),
- Je respecte la végétation terrestre et aquatique des rives. Elle protège de l'érosion et abrite une vie abondante,
- Je m'assure de naviguer avec un niveau d'eau suffisant et de préférence au milieu de la rivière,
- Je ramène mes déchets avec moi, même ceux considérés comme biodégradables. Certains déchets organiques mettent plusieurs mois avant de disparaître complètement,
- Je me renseigne auprès des associations locales de protection de la nature et des services de l'Etat concernés pour connaître la faune et la flore sensibles et protégées du site.

CONTACTS

• Lorient Agglomération Pôle aménagement, environnement et sports
Direction environnement et développement durable
BP 20 001
56314 Lorient Cedex

Contact : 02 97 02 30 41

Crédits photographiques : F. Galivel, Y. Zedda, O. Doré.

Pour toutes questions ou remarques :

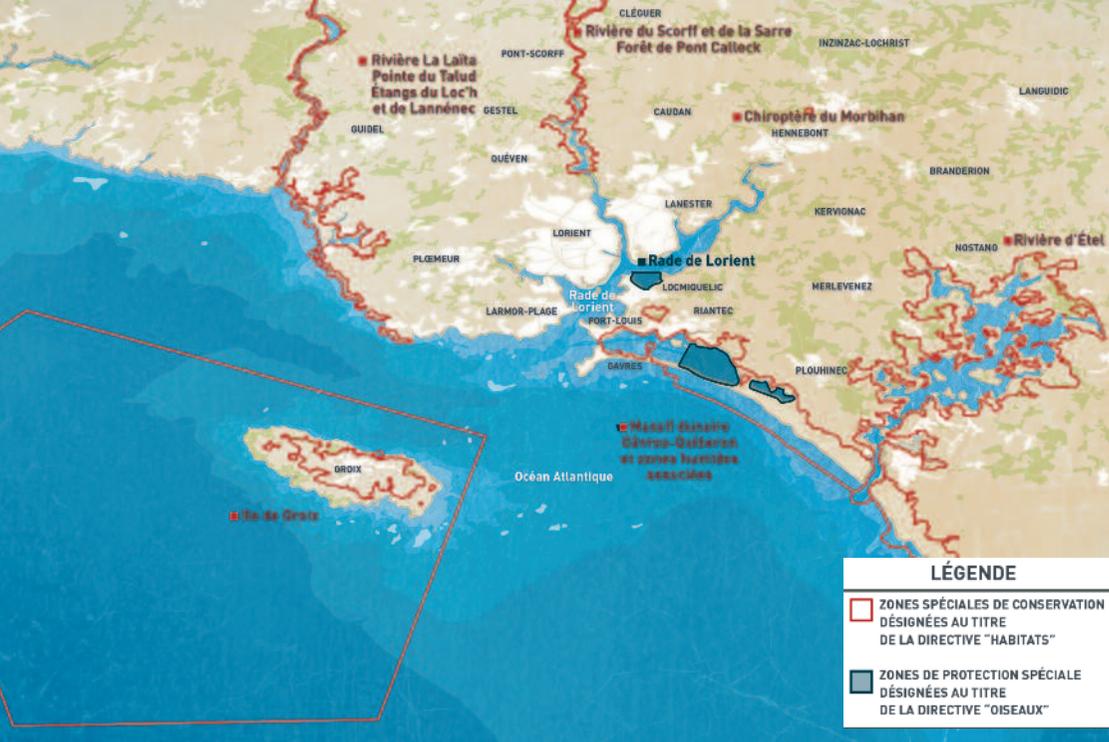
- Pour les sites Natura 2000, "Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannédec", "Rade de Lorient" et "Île de Groix", assistante d'opération Natura 2000 de Lorient Agglomération : 02 97 02 30 41 capl@agglo-lorient.fr
- Pour le site Natura 2000, "Rivière du Scorff et de la Sarre, forêt de Pont Calleck", Syndicat Mixte du Bassin du Scorff : 02 97 32 50 34

- Pour le site Natura 2000, "Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées" Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres-Quiberon : 02 97 55 50 89 lifegavresquiberon.coordonateur@orange.fr

- Pour le site Natura 2000 "Ria d'Étel", Syndicat Mixte de la Ria d'Étel : 02 97 55 24 48 natura2000@ria-etel.com



GUIDE DES BONNES PRATIQUES ACTIVITÉS NAUTIQUES



Tournepierres à collier

Les espaces naturels qui nous entourent sont sollicités de plus en plus par les différentes activités de loisirs. Pour nous permettre de pratiquer encore longtemps ces activités sans participer à la dégradation des milieux naturels et à la diminution de la biodiversité,



→ Attention de ne pas passer trop près des berges avec mon canoë, je risque d'effrayer les mammifères qui vivent au bord de la rivière.

il est important d'adopter une pratique respectueuse de l'environnement et des autres usagers.

Ce document est donc destiné à tous les pratiquants de sports nautiques (voile, aviron, canoë/kayak, kite surf...)



→ Prenez garde à la végétation aquatique ! Les ancres peuvent détériorer les fonds marins qui abritent une vie abondante.

LES ENJEUX NATURA 2000

Natura 2000 : un outil réglementaire européen

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté et la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie la préservation de la nature et les activités humaines, dans une logique de développement durable.

Les chiffres clés de Natura 2000

→ 774 habitats naturels recensés dans les "cahiers d'habitat" à l'échelle française

→ 274 espèces d'oiseaux, 83 autres espèces animales

Deux directives européennes comme base réglementaire

- la directive « Oiseaux » de 1979 : objectif de conservation des oiseaux sauvages,
- La directive « Habitats » de 1992 : objectif de conservation de la faune, de la flore et des milieux naturels.

Plus d'infos sur Natura 2000

- Natura 2000 en Europe : 27 000 sites - 18 % du territoire de l'UE.
- Natura 2000 en France : 1 753 sites - 12,55 % de surface terrestre.
- Natura 2000 en mer : 207 sites marins.

QUELS IMPACTS A MON ACTIVITÉ NAUTIQUE ?

Dégradation des sols

Le piétinement répété et le frottement des coques d'embarcation lors de la mise à l'eau abiment le milieu. Les habitats traversés lors de la mise à l'eau du kite-surf sont ainsi régulièrement piétinés (dunes, fond et végétation aquatique). De même, pour le canoë-kayak, l'accès au cours d'eau se faisant en dehors de chemin provoque la dégradation de la végétation riveraine, qui joue un rôle important dans le maintien des berges. Enfin, en mer, le débarquement sur les îlots est susceptible de dégrader les récifs.

Dérangement de la faune

Au printemps, le passage régulier des embarcations à proximité des berges ou îlots peut déranger les oiseaux nicheurs (gravelot, chevaliers, sternes...). D'autres espèces sont concernées, telle que la loutre, espèce très sensible des cours d'eau qui fréquente la rivière de la Laïta ou le bassin du Scorff. En hiver, certains secteurs tels que la Petite Mer de Gâvres, accueillent plusieurs centaines d'oiseaux qui viennent se reposer et s'alimenter avant de partir se reproduire. Toute perturbation peut provoquer la fuite de l'animal et donc engendrer une dépense énergétique supplémentaire.